

Du jeudi 16.11.2017 au mercredi 22.11.2017

Jour	Date	Heures		Evénements	Lieu	Participants annoncés par les organisateurs
		Début	Fin			
Jeudi	16.11.2017	1300	1400	Rassemblement Amnesty International	Place des Nations	50
Jeudi	16.11.2017	1200		Festival couleur café (jusqu'au 19.11.2017 à minuit)	10, rue de la Rôtisserie	300 – 1'000
Jeudi	16.11.2017	1300	2000	Un million d'étoile	Place du Molard	
Jeudi	16.11.2017	1945	2200	Match de hockey GSHC - EV ZUG	Patinoire des Vernets	
Vendredi	17.11.2017	1300	1700	Ashraf	Place des Nations	50
Vendredi	17.11.2017	1800	2200	Cyclistes-Sauvage	Ville de Genève	
Samedi	18.11.2017	1100	1800	La Trans'Onésienne	Salle communale d'Onex	1'000 – 1'500
Samedi	18.11.2017	0800		Patinoire place de la Sardaigne	Place de la Sardaigne	300 - 500
Samedi	18.11.2017	1400	1530	Rassemblement et cortège "Stop à la hausse des primes"	Rue et pont du Mt-Blanc, place du Port, rue du Rhône, rue d'Italie, rues Basses, rue de la Corratierie, place De-Neuve	3'000
Samedi	18.11.2017	1400	1530	Monument de la ville (Tournage de film)	Cour de Saint-Pierre 6	
Dimanche	19.11.2017	0700	2400	Championnat de pétanque	Chemin Des Oucettes	200
Dimanche	19.11.2017	0800	1200	Entrainement course Escalade	ONU	3'000 – 6'000
Lundi	20.11.2017	1400	1700	Monument de la ville (Tournage de film)	Parc de l'Observatoire	
Lundi	20.11.2017	1930		Prestation de serment des juges prud'hommes	Victoria Hall	
Mardi	21.11.2017	1600	1800	Monument de la ville (Tournage de film)	Place du Port	
Mercredi	22.11.2017	1600	1800	Monument de la ville (Tournage de film)	Route du val d'Arve, place Sigismond	

*Ce tableau rassemble les annonces préalable de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.*

**Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)**

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.



## BULLETIN HEBDOMADAIRE D'INFORMATION MANIFESTATIONS

Du jeudi 16.11.2017 au mercredi 22.11.2017

Genève, le mercredi 15 novembre 2017

*Ce tableau rassemble les annonces préalables de manifestations selon la LMDPu. Elles pourraient faire l'objet d'un bulletin particulier en cas de non-respect des devoirs de l'organisateur ou de l'apparition d'une manifestation non autorisée.*

### **Loi sur les manifestations sur le domaine public (F 3 10 (LMDPu) du 26 juin 2008)**

Art. 2 Définition : on entend par manifestation au sens de la présente loi tout rassemblement, cortège, défilé ou autre réunion sur le domaine public.

Art. 3 Principe de l'autorisation : l'organisation d'une manifestation sur le domaine public est soumise à une autorisation délivrée par le département de la sécurité et de l'économie.